*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 5/2020 du 08/09/2020 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

*L’an deux mil vingt et le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

*Etaient présents :* MM GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes POSTEL Mathieu,, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien et VAUVILLIERS Jean.

*Absent excusé : M.* CAMILLE Laurent

Monsieur DEBRAINE Jean-Pierre a été nommé secrétaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE

1. Marché de travaux de voirie : le Conseil Municipal accepte les modifications de la convention de travaux de voirie signée avec la C.C.V.T, portant sur l’adhésion de la commune de Courcelles-les-Gisors et sur sa durée.
2. Schéma de mutualisation : le Conseil Municipal approuve le document exposant les services et matériels mis à la disposition des communes par la C.C.V.T.

Le COMPTE DE GESTION de clôture du C.C.A.S. de Lavilletertre est approuvé à l’unanimité. Le résultat positif de 4 935,80 € a été intégré au budget communal.

PERSONNEL COMMUNAL

1. Le Conseil Municipal accepte de signer une convention de mise à disposition de personnel contractuel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

L’agent technique est embauché sur ce contrat du 1er août au 31 octobre, avec des

frais de gestion de 6,3 %.

1. Afin de pallier les absences imprévues du personnel communal, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter du personnel contractuel de remplacement, selon les besoins.

DÉFIBRILLATEURS

Afin de se conformer à la législation, la Commune va faire l’acquisition de deux défibrillateurs pour la salle polyvalente et pour la Mairie. Cet équipement sera subventionné par Monsieur PACCAUD, Sénateur, et Monsieur DASSAULT, Député de l’Oise, à hauteur de 1 500 €, soit environ la moitié de la dépense totale envisagée.

…/…

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 5/2020 du 08/09/2020 - p 2/2*

URBANISME

* Demande de M. et Mme VACHIERI à Romesnil pour une réfection de toiture de grange et la construction d’un appentis.

Pas d’observations du Conseil Municipal.

TRAVAUX RUE DE LA MARE

Monsieur DEBRAINE présente le projet d’aménagement de parkings (36 places), l’assainissement pluvial, un cheminement piéton et le revêtement routier.

L’appel d’offres lancé en juin a reçu 5 réponses ; l’entreprise OISE TP a été retenue pour un montant total H.T. de 205 879,91 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu’un emprunt de courte durée soit contracté, remboursable par anticipation, pour un montant de 70 000 €.

DESTRUCTION D’HYMÉNOPTÈRES

Le Conseil Municipal accepte de reconduire l’aide financière aux villetertrois de 50 € par facture de destruction de nids de guêpes, frelons, etc…

DIVERS

* Profitant de la sécheresse, Monsieur le Maire, aidé des conseillers agriculteurs et de l’association de pêche du village, a vidé et dévasé la mare du village pendant l’été : 1000 m3 de vase enlevée et 400 kilos de poissons remis dans les étangs ; Monsieur le Maire remercie M. Debraine, M. Crécy, M. Postel et l’entreprise Vexin Agricole.
* Salle des fêtes : compte tenu des consignes sanitaires et de la présence des écoliers en semaine, la salle reste fermée à la location jusqu’à nouvel ordre. Elle sera utilisée, en dehors de l’école, uniquement pour les séances de cinéma où les consignes sanitaires peuvent être respectées.
* Madame LESCALLE signale que les gravillons laissés sur les routes après goudronnage sont dangereux, notamment pour les deux roues ;
* Madame LESCALLE interroge le Conseil Municipal afin de conserver la page Facebook, qui avait été ouverte pendant le confinement et qui pourrait perdurer comme une page d’information et de partage pour les habitants de la commune.

Le Conseil Municipal estime que cette page peut continuer à fonctionner, avec certaines règles de respect, neutralité et savoir-vivre. Madame LESCALLE continuera à gérer cette page et propose également de « dynamiser » le site de Lavilletertre.

* Monsieur DEBRAINE fait un point sur les travaux de vidéo-protection terminés à la gare, qui se poursuivront dans les mois qui viennent au City-stade et à l’étang.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. Fait et délibéré à La Villetertre le huit septembre deux mil vingt et ont signé au registre les membres présents.